

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N°10/2023/CBM (Séance publique)

Le **29/05/2023 à 10 heures**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Béni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant

TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT ET MAINTENANCE DES ESPACES VERTS DU BOULEVARD MOHAMED VI A LA VILLE DE BENI MELLAL

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Béni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **30.000,00 DHS (Trente mille Dirhams)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un million sept cent seize mille Dirhams (1.716.000,00 Dhs) TTC**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés publics de la commune de Beni Mellal.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par l'article 9 du Règlement de la Consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc : ils doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises dans le secteur, classe minimale et qualifications suivants :

<u>Secteur</u>	<u>Classe minimale</u>	<u>Qualifications exigées</u>
V	2	VI : Aménagement des espaces verts et jardins

- Pour les concurrents non installés au Maroc : ils doivent présenter le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Le président du conseil communal


**Le Président de la Commune
de Beni Mellal**
signé: Ahmed BADRA